

BIEN VIVRE A

# TROISSEREUX

*Le Mag.*


## Covid 19

Mes chers concitoyens,

Nous vivons une période particulière. Même si le confinement lié à la pandémie est levé, le Coronavirus continue de contaminer.

Les mesures de précaution sanitaires sont, certes, contraignantes pour tout le monde, mais il ne faut pas relâcher la vigilance.

Les gestes barrières (rappelés en page 2) sont toujours les seuls permettant de lutter contre la contagion. Le port du masque peut parfois paraître désagréable, surtout avec les fortes chaleurs, mais il est impératif de se plier à la règle. La respecter nous mettra, espérons le, à l'abri d'un nouveau confinement.

Pour la rentrée des classes, même si le protocole a été assoupli, il peut encore évoluer en fonction de la situation et nous

resterons attentifs à ce qui sera préconisé.

Mon équipe et moi-même aurons l'occasion, dès que la situation sanitaire nous le permettra, de venir à votre rencontre et d'échanger avec vous. En attendant, le numéro de téléphone de la mairie vous est ouvert, une astreinte est mise en place chaque fois que la mairie est fermée, au 03 44 79 02 89.

Ce journal, ainsi que notre site et notre page Facebook vous permettrons d'avoir des infos de la vie municipale.

Sachez que même si nous avons restreint le nombre d'invités, nous avons pu organiser une cérémonie pour commémorer la tragédie du 16 août conjointement avec les anciens combattants. Monsieur Olivier PACCAUD Sénateur de l'Oise et Conseiller Départemental était des nôtres. Monsieur Olivier DASSAULT, notre Député, n'a pas pu être présent.

Les nouvelles consignes sanitaires mises en place dès le 17 août, le lendemain, n'auraient pas permis cette manifestation.

Je vous souhaite à toutes et à tous de vous préserver de la Covid.

Votre Maire : Christian DEMAY

### Visite du château

La famille TRANIE a le plaisir de vous proposer une visite du château de Troisserieux à tarif « Spécial Tressoriens ».

En effet, durant tout le mois de Septembre 2020, tous les jours de la semaine sauf le mardi, et de 14h à 17h, Monsieur Pierre TRANIE vous recevra pour une visite de son château et du parc qui le magnifie.

Les tarifs seront alors de 5€ au lieu de 11€ pour une heure de visite guidée et d'histoire(s) du château, et 2€ au lieu de 5€ pour une visite guidée d'1/4 d'heure du parc (où vous



pourrez apprécier la diversité des plantations dont certaines très rares, jusqu'à 19h).

*La gratuité totale est appliquée à tous les visiteurs de moins de 14 ans.*

Pour bénéficier de cette réduction, notez ci-dessous les noms des visiteurs, découpez et faites valider le coupon en mairie (tampon officiel) et présentez le lors de votre visite du château.

Noms et prénoms des visiteurs :

---



---



---



---

Le nouveau site est en ligne !



**Troissereux.fr**

**Restons en Contact**

Tel. 03 44 79 02 89

mairie-de-troissereux2@wanadoo.fr

### Le Presbytère

Le chantier du presbytère est en arrêt depuis un peu plus d'un an. Nous avons repris le dossier pour d'abord en comprendre les raisons et recueillir les éléments nécessaires à la compréhension de la situation.

Le budget initial de 225 000 € était établi et les subventions acquises, cela représentait une charge communale raisonnable, mais ne prenait en charge que le rez-de-chaussée.

Le délai de réalisation était court (7 mois) ce qui a amené le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre à contracter le planning avec des opérations simultanées.



Lors du décapage des façades, il s'est avéré que les charpentes maitresses du rez-de-chaussée étaient rongées par les champignons et ne portaient plus le bâtiment.



Dans le passé, ce problème avait été évoqué lors de la pose des fenêtres à double vitrage.

**Aujourd'hui, il y a un risque d'effondrement sérieux.**

L'expertise complète du bâtiment montre que l'étage est également atteint, de manière

moindre, et que la charpente de soutien de l'étage est trop lourde et doit être déchargée pour sa pérennité (sol en tomettes sur terre battue). Les rapports d'experts soulignent que la charge de l'étage ne devra plus excéder 150 kg par m<sup>2</sup>.

Nous avons consulté une douzaine de spécialistes pour ce type de bâtiments, tous s'accordent sur l'évidence des risques de la réhabilitation, et des coûts induits.

Le coût de la réhabilitation complète du bâtiment atteint des sommes importantes : 225 000 € initialement, renforcement des murs : 60 000 €, reprise de l'étage 80 000 €, expertise et renforcement des fondations : 80 000 €. Total : 445 000 € pour un local ouvert au public de 54 m<sup>2</sup> soit **8240 € du m<sup>2</sup>**. Pour comparaison, la surface de la salle du Conseil Municipal est d'environ 51 m<sup>2</sup>.

Il est évident qu'après avoir dépensé une telle somme, nous resterions propriétaires d'un bâtiment ancien qui aurait un coût de fonctionnement non négligeable, chaque année (entretien, chauffage...).

Une autre hypothèse est de prendre une décision qui nous touche affectivement, mais qui permettrait de repartir d'une page blanche et de créer un local polyvalent, fractionnable, mieux isolé, voire innovant et autosuffisant et dont l'entretien serait minime pour un prix au m<sup>2</sup> d'environ **3000 €**.

De plus, nous pourrions obtenir davantage de subventions dans le contexte du renouvellement énergétique.

Nous sommes ouverts à tout commentaire.

### Accueil Halte-Garderie - L'univers des enfants

Adresse: rue de la Prairie 60112 Troissereux

Nom de la directrice : Mme THOBOIS Sylvie

✉: haltegarderie@wanadoo.fr

☎ : 03 44 15 23 22

Le multi-accueil est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 17h30 avec une capacité de 16 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans. Les fermetures annuelles sont le week-end de la pentecôte, les vacances scolaires de fin d'année et le mois d'août.



L'équipe se compose, de Sylvie THOBOIS (Directrice), de Christelle LOREAL, de Gaële VERIN et de Francine MAYOL.

### CORONAVIRUS - COVID-19

#### LES GESTES BARRIÈRES



**Ecole Primaire de Troissereux****Directrice** : Mme Chatelard Sylvie

Nombre d'élèves accueillis : 150

Nombre de classes: 6

Niveaux par classe :

- Ps/ Ms Mr Boulay Frédéric
- Ms/Gs Mme Lefebvre Anaïs
- CP Mme Clery Valérie
- CE1 Mr Arnaud Vincent
- CE2 Mme Dazard Frédérique
- CM1/CM2 Mme Chatelard Sylvie

**Horaires de l'école:****lundi, mardi, jeudi et vendredi****de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Au 26 juin, et pour l'année scolaire 2020-2021, la répartition des effectifs dans les classes sera :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
BOULAY Frédéric	19	10							29
LEFEBVRE Anaïs		5	22						27
CLERY Valérie				25					25
ARNAUD Vincent					19				19
DAZARD Frédérique						24			24
CHATELARD Sylvie							13	13	26
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>150</b>

Ces effectifs ne tiennent pas compte des enfants qui vont arriver à Troissereux courant juillet et août.

**Bibliothèque**

C'est au dessus de l'école que se trouve la bibliothèque de Troissereux.



Votre bibliothèque met à votre disposition plus de 2500 livres : Policiers, BD, Documentaires, pour tous les âges.

Dans les locaux agréables et spacieux, vous disposez aussi d'une salle de lecture et d'une pièce adaptée aux tous petits.

Tous les 6 mois: des achats, et 400 nouveautés fournies par la Médiathèque Départementale de l'Oise. Si vous désirez un livre précis, nous pouvons le réserver auprès de la MDO.

**L'inscription et les prêts sont gratuits.**



Sur un simple coup de téléphone en mairie (03 44 79 02 89), les bénévoles se proposent de vous apporter les livres choisis à domicile.

**La bibliothèque vous accueille :**

**Chaque mardi et jeudi de 17h à 18h30**

**Fermé en juillet Août**

Mél : [bibliotroissereux@gmail.com](mailto:bibliotroissereux@gmail.com)

**Commémoration du 14 Juillet**

Cette fois encore, c'est en petit comité que s'est déroulée la commémoration du 14 Juillet, organisée par l'association des anciens combattants, accompagnés du Maire, des ses 3 adjoints et de représentants du conseil municipal.



Rendez-vous à 10h sur la place de la Mairie. Départ pour le cimetière, en marquant un arrêt devant l'arbre du centenaire de la première guerre mondiale, planté par les enfants en 2018. Au cimetière, hommage est rendu à nos morts, morts pour la France, morts pour notre Liberté. Levée du drapeau.

Comme le veut la coutume, le cortège s'est retrouvé autour d'un vin d'honneur dans la salle du conseil de la Mairie.

Davantage de photos sur le site [troissereux.fr](http://troissereux.fr)

**Avant / Après**

Comme convenu, une première tranche de remise en état des routes du village a été effectuée, afin de boucher les nids de poules les plus importants. Ce sont ainsi 90m<sup>2</sup> de revêtement qui ont été remplacés pour un montant de 7200 €



### Travaux

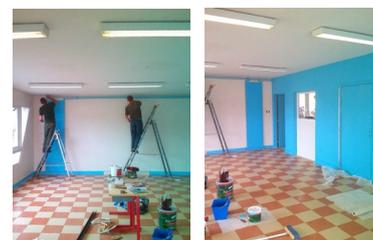


Une nouvelle habitation a été raccordée au tout à l'égout, rue de Guehngnies. Les travaux ont nécessité une déviation qui a un peu perturbé la vie des riverains, mais c'est terminé.

### La classe !

Le travail des employés municipaux ne se résume pas à l'entretien de la voirie.

Une première salle de classe de l'école a été repeinte. Les employés municipaux se sont chargés des travaux. La rénovation d'une autre salle de classe est prévue en octobre.



### Sécurité

Courte intervention en fin de journée pour Frédéric, qui sécurise la route de Houssoy-le-Farcy, rendue dangereuse par des projections de terre de culture.



### En marches !

Les marches de l'accès au parking de la supérette ont également été rénovées, la peinture ayant été offerte par FRICAMPS MATHIEU PEINTURE SERVICE



### Conseil Municipal : le budget

#### Approbation du Compte Administratif et affectation du résultat 2019



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain CORNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Christian DEMAY, après avoir pris connaissance du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, les approuve à la majorité.

Les détails du budget 2019 sont consultables en Mairie.

#### Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de voter les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 32.77 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 47.03 %

La municipalité n'a pas changé ses taux pour 2020.

#### Vote du Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal arrête, à la majorité (03 abstentions) des membres présents, le Budget Primitif 2020 présenté par Monsieur le Maire, qui s'équilibre à 1 106 999.51 € en section de Fonctionnement et à 575 596.65 € en section d'Investissement.

Les détails du budget 2019 sont consultables en Mairie.

#### Syndicat Intercommunal du bassin de natation scolaire de Savignies : fiscalisation de la participation de la Commune pour l'année 2020

Suite à la délibération du Bassin d'Exploitation du Bassin de natation de Savignies concernant la participation des Communes pour l'année 2020. Monsieur le Maire fait part à l'ensemble de son Conseil Municipal de la participation d'un montant de 18 376€ Monsieur le Maire précise que cette somme est fiscalisée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fiscaliser la somme de 18 376 € pour l'année 2020 concernant la participation de la Commune aux contributions de fonctionnement et d'investissement au SIE Bassin de natation scolaire de Savignies.

#### Création d'un poste d'Adjoint administratif

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'agent administratif d'une durée de 35h00 par semaine en contrat à durée déterminée au service de la Mairie. Au vu de la nécessité du bon fonctionnement des services, il convient donc de créer un poste à 35h00 en contrat à durée déterminée de 6 mois. Les membres présents du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la création dudit poste.

### Elagages

Afin de favoriser la nidification des oiseaux, le règlement du Parlement Européen et du Conseil n°1306/2013 du 17 Décembre 2013 impose aux Etats membres de prendre une mesure sur "l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux". La France a choisi la période du 1er avril au 31 juillet.

Ceci étant, il est également obligatoire de laisser libre tout passage public (trottoir, chemins, rues), ce qui signifie que les haies et arbres doivent être entretenus avant de devenir une gêne pour les usagers.



### Entretien des espaces verts

Compte tenu de la tâche et de notre équipement de tonte devenu obsolète et fragile, la commune a investi dans un nouveau matériel afin d'améliorer encore l'efficacité du travail des employés municipaux. Nous avons, jeudi 23 juillet réceptionné cette tondeuse auto-portée d'une valeur d'un peu plus de 9000€.

